

parti que je vous offre, recommandez à ceux qui rendent les lettres de ne donner qu'à vous-même celles qui seront à votre adresse.

XI

A Paris le 24 août 1720.

C'est bien malgré moi, mon cher fils, que je me trouve réduit à vous envoyer le billet de cent francs ci-joint pour vous payer des sis derniers mois de cette année et des deux années suivantes, savoir de 1721 et de 1722. Après quoi ce seroit bien une chose étrange si l'état ne changeoit pas en mieus. Il faut nous réserver à un meilleur avenir, et en attendant faire de nécessité vertu. Les cent francs que je vous envoie ne sont à la vérité que du papier, mais ils m'ont coûté cent francs en espèces sonnantes, bonnes et loyales que j'ai autrefois comptées à mes débiteurs, pour lesquelles et pour bien d'autres sommes ils ne m'ont rendu que des billets de banque. Il est inutile de s'étendre en de plus longs raisonne* mens là dessus, n'y ayant point d'autre parti à prendre pour vous et pour moi que la patience. Je viens à vos siz calottes. Votre frère les remit, il y a déjà du tems, à M. Robert trésorier de M. le duc de Luynes. Mt Robert a un beau-frère demeurant à Bar-sur-Aube auquel faute d'occasion, à ce qu'il dit, il n'a pu adresser les calottes. Vous mandez qu'on vous les fasse tenir par Troies, mais à moins que vous ne marquiez à qui on les adressera pour vous les remettre, elles ne pourront jamais partir. J'attens là dessus et sur le billet de banque votre réponse. Votre mère, votre frère et votre belle-sœur vous embrassent; j'en fais autant et suis, mon cher fils, votre très affectionné père.

DE LA MONN OYK,

XII

A Paris le 15 janvier 1721.

Quoique les souhaits, mon cher fils, soient fort inutiles, je ne laisse pas d'agréer les vôtres, et voudrois bien être en état de pouvoir les reconnoître par des effets. C'est bien malgré moi qu'au lieu de vous payer votre pension en espèces, comme j'avois coutume, j'ai été obligé de vous envoyer un billet de cent francs sur lequel vous en avez perdu quarante. J'ai perdu bien davantage sur les miens, puisqu'ils ne me produisent absolument quoi que ce soit, et qu'il y a deux ans entiers que je n'ai pas touché un sou de mes revenus. Je ne veux pas m'étendre plus au long sur la triste situation où je me trouve réduit, qui ne feroit que vous affliger, et ne me soulageroit pas. Je répondrai seulement à l'article de vos stations sur lesquelles il n'est pas aussi aisé de vous faire avoir contentement que vous vous l'imaginez. Mr l'abbé Bouhier ' à qui vous écrivîtes l'an passé est ici. Il m'a dit qu'ordinai-

» Jean Bouhier, qui fut dix ans après premier évêque de Dijon Il était alors grand vicaire de Langres. L'évêché de Dijon ne fut érigé qu'en 1731. Jusque-là, cette ville appartient au diocèse de Langres.